

On motion of Mr. Mazankowski, seconded by Mr. Wilson (Etobicoke Centre), pursuant to Standing Order 68(2), Bill C-102, An Act to amend the Customs Act, the Criminal Code and a related Act, was introduced and, pursuant to Standing Order 69(1), was read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

The text of the Message and Recommendation of the Governor General pursuant to Standing Order 79(2) in relation to the foregoing Bill is as follows:

His Excellency the Governor General recommends to the House of Commons the appropriation of public revenue under the circumstances, in the manner and for the purposes set out in a measure entitled "An Act to amend the Customs Act, the Criminal Code and a related Act".

INTRODUCTION OF PRIVATE MEMBERS' BILLS

On motion of Mr. Rodriguez, seconded by Mr. Riis, pursuant to Standing Order 68(2), Bill C-383, An Act to amend the Bankruptcy and Insolvency Act, was introduced and, pursuant to Standing Order 69(1), was read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

On motion of Mr. Boyer, seconded by Mr. Edwards, pursuant to Standing Order 68(2), Bill C-384, An Act to amend the Financial Administration Act (Remission Orders), was introduced and, pursuant to Standing Order 69(1), was read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

On motion of Mr. Robinson, seconded by Mr. Riis, pursuant to Standing Order 68(2), Bill C-385, An Act to amend the Criminal Code (aiding suicide), was introduced and, pursuant to Standing Order 69(1), was read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

On motion of Mr. Axworthy (Winnipeg South Centre), seconded by Mr. Riis, pursuant to Standing Order 68(2), Bill C-386, An Act respecting Canadian Professional Football, was introduced and, pursuant to Standing Order 69(1), was read the first time, ordered to be printed and ordered for a second reading at the next sitting of the House.

Sur motion de M. Mazankowski, appuyé par M. Wilson (Etobicoke-Centre), conformément à l'article 68(2) du Règlement, le projet de loi C-102, Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe, est déposé et, conformément à l'article 69(1) du Règlement, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Le texte du message et de la recommandation du Gouverneur général, imprimé conformément à l'article 79(2) du Règlement, au sujet du projet de loi précité, se lit comme suit:

Son Excellence le gouverneur général recommande à la Chambre des communes l'affectation de deniers publics dans les circonstances, de la manière et aux fins prévues dans une mesure intitulée «Loi modifiant le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi sur la taxe d'accise, la Loi sur les douanes, le Code criminel et une loi connexe».

DÉPÔT DE PROJETS DE LOI ÉMANANT DES DÉPUTÉS

Sur motion de M. Rodriguez, appuyé par M. Riis, conformément à l'article 68(2) du Règlement, le projet de loi C-383, Loi modifiant la Loi sur la faillite et l'insolvabilité, est déposé et, conformément à l'article 69(1) du Règlement, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Boyer, appuyé par M. Edwards, conformément à l'article 68(2) du Règlement, le projet de loi C-384, Loi modifiant la Loi sur la gestion des finances publiques (décrets de remise), est déposé et, conformément à l'article 69(1) du Règlement, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Robinson, appuyé par M. Riis, conformément à l'article 68(2) du Règlement, le projet de loi C-385, Loi modifiant le Code criminel (aide au suicide), est déposé et, conformément à l'article 69(1) du Règlement, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.

Sur motion de M. Axworthy (Winnipeg-Sud-Centre), appuyé par M. Riis, conformément à l'article 68(2) du Règlement, le projet de loi C-386, Loi concernant le football professionnel au Canada, est déposé et, conformément à l'article 69(1) du Règlement, est lu une première fois, l'impression en est ordonnée et la deuxième lecture en est fixée à la prochaine séance de la Chambre.